AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0658
FR0013128881-FS0230

15 mars 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MEDIAWAN

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 14 mars 2017, la société anonyme MACSF épargne retraite[1] (10 cours du Triangle de l'Arche, TSA 40 100, 92919 La Défense) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, 3 mars 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MEDIAWAN et détenir, à cette date et à ce jour, 2 500 000 actions MEDIAWAN représentant autant de droits de vote, soit 7,99% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'action MEDIAWAN sur le marché.

[1] Contrôlée par la société d'assurance mutuelle MACSF Prévoyance et au plus haut niveau par MACSF SGAM (société de groupe d'assurance mutuelle).
[2] Sur la base d'un capital composé de 31 280 815 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.